

# HÔPITAL MILITAIRE, PUIS COLONIAL D'HAÏPHONG

Chronique locale  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1893)

C'est aujourd'hui que viendra devant le tribunal d'Haïphong le procès intenté par M. le Dr Michaut, médecin civil, à M. le Dr Bastian <sup>1</sup>, médecin chef de l'hôpital militaire, et aux autres docteurs qui donnent des soins aux civils.

Le Dr Michaut dénie à ses confrères militaires le droit de faire de la clientèle sans tomber sous le délit d'exercice illégal de la médecine.

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 septembre 1894)

M. le docteur Lefèvre, médecin civil, assisté de M. le docteur Auvray, médecin principal des colonies et médecin chef de l'hôpital militaire, et de M. le docteur Rimbert, médecin de 1<sup>re</sup> classe des colonies, ont opéré, samedi matin, M. E. Rousé, gendre de M. Marty, d'un abcès au foie.

L'opération délicate a fort bien réussi et la guérison complète du malade n'est plus qu'une question de temps. Nous faisons les vœux les plus sincères pour qu'elle soit complète dans le plus bref délai.

---

Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 juillet 1895, p. 2, col. 4-5)

Il n'est bruit dans la ville que de l'incident suivant qui, il faut le reconnaître, n'est pas à l'honneur du service médical de l'hôpital militaire d'Haïphong.

Un coolie pousse-pousse tombe, frappé subitement de je ne sais quelle maladie, rue Jules-Ferry, le 13 juillet dernier, à 10 heures 1/2 du matin. On le conduit aussitôt à l'hôpital militaire placé à proximité du lieu de l'accident.

Le médecin de service à ce moment-là, à l'hôpital, occupé à déjeuner, a refusé absolument à M. G..., qui accompagnait son coolie, d'examiner ce dernier.

Il aurait fallu interrompre son déjeuner, perdre un coup de fourchette ; le médecin n'a pu se résoudre à cette extrémité, prétextant que l'hôpital n'était pas fait pour les Annamites, que, d'autre part, il n'y avait pas de poste de secours.

Le médecin de service, le docteur L., s'est donc refusé à examiner le malade qui était là à deux pas du pavillon où il déjeunait, couché sur un pousse-pousse, sans mouvement, déjà froid, l'écume à la bouche.

---

<sup>1</sup> Jean-Joseph-Léon Bastian (Carouge, Suisse, 3 juin 1850-Antibes, 15 janvier 1932) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 29 décembre 1888), successeur d'Ily comme directeur de la Santé au Tonkin (1893-1894), médecin, après sa retraite, de la station thermale de Saint-Gervais-les-Bains (Haute-Savoie).

Au poste de police, point de service de secours organisé. À midi le docteur-major, prévenu, a donné tous ses soins au malade et a reconnu un commencement d'apoplexie.

On ne saurait réprover chez un médecin militaire, de service pourtant à cette heure à l'hôpital, un oubli aussi singulier de tous devoirs professionnels et, à défaut, de tous devoirs d'humanité.

Le fait s'est produit à l'égard d'un Annamite ; je suis persuadé qu'il en aurait été de même à l'égard d'un Européen.

Mais il y a un autre enseignement à tirer de cet incident. On n'ignore pas qu'il y a un mois, le docteur Grall, chef du service sanitaire au Tonkin, descendait à Haïphong, la commission d'hygiène était convoquée et qu'une série de mesures étaient décidées pour combattre l'épidémie cholérique.

Les habitants, tant européens qu'annamites et chinois, étaient invités par un arrêté à porter à la connaissance des autorités, les cas de maladie subite qui leur paraîtraient suspects, ajoutant qu'aussitôt, des mesures nécessaires seraient prises.

Tout le monde pouvait s'attendre de la part de ce service sanitaire à un grand empressement à se rendre compte de la gravité des cas qui se produiraient.

On voit par cet incident qu'il n'en est pas ainsi pour tous les membres de ce personnel et qu'il suffit d'un misérable prétexte, invoqué samedi dernier, pour qu'un Annamite atteint d'un cas qui, au premier abord, présentait tous les symptômes du choléra, restât sans soins à la porte de l'hôpital, sans que ce médecin daignât l'examiner.

Nous espérons que ce fait parviendra à la connaissance de M. le docteur Grall, chef du service, et qu'il tiendra à provoquer une enquête, sinon je ne vois pas la nécessité de provoquer des mesures sanitaires si le personnel chargé d'en assurer l'exécution se dérobe comme à plaisir.

---

Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 février 1896, p. 2, col. 4)

C'est avec une vive satisfaction que nous avons appris la nomination de M<sup>me</sup> Meudre, de Haïphong, au grade de chevalier du Dragon de l'Annam.

Cette distinction est entièrement méritée car M<sup>me</sup> Meudre s'est distinguée en soignant avec le plus grand dévouement et une abnégation absolue les cholériques de l'hôpital de Haïphong, ce qui lui valut les vives félicitations des docteurs Grall et Auvray. M<sup>me</sup> Meudre a été, du reste, victime de son zèle, car, atteinte également par le terrible fléau, elle resta pendant 211 jours entre la vie et la mort.

Avant son départ pour France, M le gouverneur général lui rendit une visite à l'hôpital de Haïphong où elle était encore alitée, et voulut récompenser sa belle conduite en la faisant inscrire d'office pour la distinction honorifique dont le brevet vient de lui être remis.

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1901)

La Manutention : Tous les soirs vers 8 heures, les malades en traitement à l'hôpital se plaignent des odeurs et de la fumée que dégagent les fours de la boulangerie des services administratifs situés en face.

Ne pourrait-on pas hausser les cheminées actuelles vraiment trop basses ?

---

HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 1<sup>er</sup> mars 1906, 2<sup>e</sup> édition, p. 1, col. 6)

À l'Hôpital. — Depuis l'arrivée du médecin chef actuel à l'hôpital nous avons dû, à maintes reprises, signaler des changements peu heureux dans le service. Pour n'en citer qu'un : le refus de soigner les malades de la flotte pour lesquels le médecin aurait voulu toucher un supplément de solde et qui, par son attitude, obligea l'amiral Richard à [menacer], avant de s'embarquer, ... de nous retirer la flotte des torpilleurs. Aujourd'hui, c'est autre chose : nous apprenons que cet aimable chef de service [visite] les fonctionnaires rentrant de congé ... — ce [qui] n'était [jusqu'à ce jour] qu'une pure formalité, ... dans le simple costume du Conseil de révision. Il nous semble cependant que cette vexation pourrait être évitée à des fonctionnaires rentrant de congé administratif, c'est-à-dire n'étant pas malades. On nous affirme d'autre part et d'une source assez autorisée, pour nous permettre d'y avoir toute confiance, que, dernièrement, un commis des douanes allant en France en congé administratif et nullement souffrant vit cet aimable praticien inscrire sur son bulletin : « Impropre à continuer son service à la colonie ». Or a-t-il le droit de mettre une semblable mention qui doit empêcher un employé de continuer à gagner sa vie dans un pays dont il supporte très bien le climat ? Le médecin qui visite à Marseille les partants au moment du retour, peut seul, à notre avis, empêcher un fonctionnaire de venir reprendre son poste ; anémiés, c'est-à-dire malades, nous le sommes tous après un séjour ici et ce n'est qu'après congé passé en France qu'on peut dire si nous sommes complètement rétablis.

---

Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1906)

À l'Hôpital. — M. Cassagnou <sup>2</sup>, médecin chef de l'hôpital de Hanoï, étant appelé à remplir les mêmes fonctions à Saïgon, son départ a donné lieu aux mutations suivantes : M. Lemoine, de notre hôpital, montait le remplacer à Hanoï et était lui-même remplacé ici par M. Clavel, chef de l'hôpital de Quang-Yên. Mais M. Lemoine après avoir remercié le directeur général de la santé de l'honneur qui lui était fait et de la marque de confiance qui lui était donnée, a demandé, vu son état de son santé, à ne pas être déplacé de Haïphong où il est depuis peu. C'est M. Clavel qui, en conséquence, ira prendre la direction de l'Hôpital de Hanoï.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 novembre 1910)

HÔPITAL COLONIAL — Par l'*Amiral-de-Kersaint* est arrivé M. le docteur Crossouard, accompagné de sa famille. Le docteur Crossouard est désigné comme médecin-chef de l'hôpital de Haïphong.

---

<sup>2</sup> Jules-Jean-Joseph Cassagnou (et non *Cassagnon*) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 août 1900).

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à M. le docteur Crossouard et à sa famille.

---

APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES  
PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE  
(*La France militaire*, 12 juillet 1911)

En Indo-Chine.  
Médecins-majors de 2<sup>e</sup> classe.  
À l'hôpital de Haïphong, Erdinger.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 avril 1912)

LA VISITE DU GÉNÉRAL LOMBARD. — Vendredi, après-midi, le général Lombard s'est rendu à l'hôpital militaire, où il a été reçu par les docteurs Gousien, Sambuc et Vassal<sup>3</sup> et le pharmacien-major Massion.

Il a constaté à son tour l'état déplorable de notre hôpital, ce qui lui a été une occasion de féliciter les médecins du dévouement dont ils font preuve, et de l'ingéniosité qu'ils déploient à utiliser, au mieux de l'intérêt général, une pareille bicoque.

Dans la soirée, le général Lombard s'est rendu au Fort Annamite. Il est reparti à 7 h. 45 pour Hanoï.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1912)

LA FIÈVRE RÉCURRENTÉ. — Le docteur Vassal, dont nous avons signalé le départ, samedi, pour le huyên de Tiên-Lang, au sud de la provinces de Kiên-An, où sévit une grave épidémie de fièvre récurrente, est rentré à Haïphong dimanche soir. La situation serait des plus grave et les mesures les plus sévères seraient nécessaires pour enrayer la propagation du mal.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1912)

LA FIÈVRE RÉCURRENTÉ. — Comme nous l'avons annoncé avant-hier, le docteur Vassal est revenu dimanche soit du moyen de Tiên-Lang, au sud de la provinces de Kiên-An, où il avait été envoyé pour étudier les mesures qu'il y aurait lieu de prendre afin de combattre l'épidémie de fièvre récurrente qui sévit sur cette région.

---

<sup>3</sup> Joseph Jean Vassal (Talence, Gironde, 5 août 1867-Paris XV<sup>e</sup>, 10 novembre 1957) : médecin des tropes coloniales. Service général en Cochinchine (1895-1897), à l'Institut Pasteur de Nhatrang (1904-1909), à l'hôpital d'Haïphong (1911-1914)... Officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 11 juillet 1919).

D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, le mal serait de la plus grande violence et aurait déjà fait de nombreuses victimes — plusieurs centaines. Quand un cas se produit dans une maison, tous les habitants y « passent » et il n'est pas rare de voir des familles de dix ou douze membres enlevées en quelques heures.

En présence d'une pareille épidémie, il faudrait prendre des mesures prophylactiques [...] et la chose serait d'autant plus nécessaire que l'on se trouve, dans le cas actuel, avoir affaire à une maladie à retour périodique, qui, l'an dernier, avait exercé ses ravages à Dong-Xa, région voisine de celle actuellement contaminée, dont elle n'est réparée que par le Song-van-Uc.

D'après le docteur Vassal, les principaux agents de transmission de la maladie sont les parasites de l'homme.

---

#### CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 20 mai 1912)

LA FIÈVRE RÉCURRENTÉ. — Notre confrère, M. Henri Tirard<sup>4</sup>, parlait, dans son éditorial d'avant-hier, de la mauvaise organisation des services de l'assistance et citait le cas de ce médecin qui, demandant un certain nombre de doses d'un sérum quelconque, recevait à peine la moitié de ce qui lui était nécessaire.

Le fait, pour invraisemblable qu'il paraisse, est encore bien en dessous de la vérité.

Nous avons parlé déjà, à plusieurs reprises, de l'épidémie de fièvre récurrente qui sévit dans le huyên de Tiên-Lang avec une intensité terrible, et dit que le docteur Vassal avait été envoyé pour étudier les mesures prophylactiques à prendre pour combattre cette terrible maladie.

Le remède le plus efficace, le seul efficace même, et dont les effets sont merveilleux contre la fièvre récurrente, est l'injection du docteur Erlich, le fameux 606, dont une dose, deux au maximum, suffisent pour guérir les cas les plus désespérés. Le docteur Vassal avait donc demandé que l'on mit à sa disposition un millier de tubes de sérum et qu'un certain nombre de médecins et d'infirmiers indigènes connaissant les procédés d'injection de la drogue du professeur Erlich lui soient envoyés. Il voulait établir tout autour de la région contaminée un cordon sanitaire qui eut non seulement évité la propagation du fléau, mais eut permis de s'en rendre promptement maître. Il avait compté sans son hôte, c'est-à-dire sans l'organisation défectueuse du Service de l'assistance.

On lui envoya bien, en effet, les infirmiers demandés, mais il ne reçut qu'une trentaine de tubes de 606. Dans ces conditions, autant valait ne rien enrober du tout, car que feront le docteur Vassal et ses aides, quelque grand que soit leur dévouement, s'ils sont désarmés devant le mal et n'ont rien pour le combattre ?

Nous avons réellement beaucoup à faire pour que les indigènes profitent des bienfaits de la civilisation que nous leur avons apportés, et il semble qu'à en parler sans cesse, comme on le fait, on use toutes les énergies dont l'emploi serait autrement efficace dans le domaine de la pratique.

---

#### La santé d'une ville (*Les Annales coloniales*, 18 juillet 1912)

---

<sup>4</sup> Du *Colon républicain*.

En 1907, il y a cinq ans, l'autorité militaire sollicitait le concours financier de la ville de Haïphong pour agrandir l'hôpital. Le conseil municipal rejeta cette demande, et, dans son rapport, la commission des finances fit ressortir que la ville ne retirerait aucun avantage des agrandissements proposés ; que l'hôpital de cette cité est un établissement essentiellement militaire, dans lequel les particuliers, lorsqu'ils sont dans l'obligation de s'y faire soigner, doivent se conformer aux règlements militaires et payer des frais assez élevés d'hospitalisation, sans qu'aucune faveur leur soit jamais consentie.

La Chambre de commerce de Haïphong, depuis 1903, n'a cessé de demander que l'hôpital, menace continuelle pour la salubrité publique, soit déplacé.

Aujourd'hui, on parle de le reconstruire sur le même emplacement en aliénant un terrain municipal, mais l'hôpital militaire ne peut pas, ne doit pas être placé au centre de la ville.

Un projet vit le jour en 1907 : celui de la création d'une maison de santé municipale. La réalisation du projet du docteur municipal insistait, croyons-nous, en un établissement hospitalier à 20 lits, réservés au personnel municipal, aux indigents, aux colons, semblable à celui de la municipalité saïgonnaise situé à Chodui.

Pourquoi ne le reprendrait-on pas ? Pourquoi ne demanderait-on pas la suppression complète de l'hôpital militaire ? Il y a une formation sanitaire à Quang-yên mieux outillée, mieux située pour recevoir les malades.

Et que l'on réalise le projet de construction d'un hôpital municipal à 20 lits qui serait placé sur l'un quelconque des points suivants, tous situés en dehors de l'agglomération : la route du fort annamite, les champs de courses, ou derrière le terrain Marty.

Nous nous associons pleinement aux légitimes protestations du *Courrier d'Haiphong*.

Il est nécessaire de s'élever contre la reconstruction de l'hôpital militaire sur l'emplacement actuel, sur un terrain contaminé, à un endroit où la peste et le choléra ont décimé tant des nôtres.

La santé d'une ville est en jeu.

*La Vie indo-chinoise*

---

#### LA VIE INDOCHINOISE (*Les Annales coloniales*, 6 mars 1913)

.....  
L'hôpital secondaire de Haïphong devient hôpital ordinaire. L'hôpital secondaire de Tourane\* est transformé en ambulance, laquelle sera rattachée administrativement à l'hôpital ordinaire de Haïphong ainsi que l'ambulance de Fort-Bayard.

.....

---

#### LA VIE MILITAIRE & MARITIME Avis de mutations (*L'Avenir du Tonkin*, 13 mars 1913)

M. Pouthiou-Lavielle <sup>5</sup>, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe, clinique dentaire de l'école d'application de Marseille, désigné pour servir au Tonkin par D. M. [décision ministérielle] du 21 novembre 1913, est affecté au service général, médecin résident et

---

<sup>5</sup> Pierre-Joseph-Louis Pouthiou-Lavielle (Vic-en-Bigorre, 24 septembre 1874-Hué, 1<sup>er</sup> mai 1923) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 1<sup>er</sup> janvier 1914).

chargé de la clinique dentaire de l'hôpital de Haïphong, en remplacement du médecin-major de 2<sup>e</sup> classe Lemasle, en instance de rapatriement.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mars 1913)

SERVICE DE SANTÉ. — Le docteur Vassal est nommé provisoirement agent principal de la santé à Haïphong, en remplacement du docteur Merveilleux appelé à prendre son service à la direction de l'hôpital de Hanoi.

Le docteur Pouthiou-Lavielle est désigné pour assurer, à partir du 1<sup>er</sup> avril, les fonctions de médecin-arraisonneur, et le service dentaire de l'hôpital militaire.

Il assurera, en outre, provisoirement, les fonctions de médecin du lazaret de Binh-Dong, en remplacement du docteur Lemasle, appelé à l'hôpital de Quang-Yên.

---

Corps de santé des troupes coloniale  
MUTATIONS  
(*La Dépêche coloniale*, 22 juin 1917)

Ont été affectés :

.....

À l'hôpital d'Haïphong : le médecin major Pouthiou-Lavielle.

---

HÔPITAL DE HAÏPHONG  
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 29)

MM. Ilbert (Charles-Camille), off. LH, médecin principal de 2<sup>e</sup> classe, médecin-chef ;  
Pouthiou-Lavielle (Pierre-Joseph-Louis), chev. LH, C. G., médecin major de 1<sup>re</sup> classe ;  
Guillemet (André-Louis), C. G., médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe ;  
Lavau (Pierre-Joseph-Léon), médecin aide-major de 1<sup>re</sup> classe de réserve des troupes métropolitaines ;

Cheyssial (Auguste-François), pharmacien major de 2<sup>e</sup> classe ;

Pengam (Guillaume), officier d'administration de 2<sup>e</sup> classe, gestionnaire.

---

Cliniques nouvelles à Hanoi  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 octobre 1918)

[...] Habitant Saïgon, il était assez naturel que nous nous placions au point de vue saïgonnais. Et bien ! comparé à l'hôpital de Saïgon, celui d'Haïphong, comme bâtiment, n'est déjà pas si mal que ça, et comparé aux établissements d'instruction publique (de l'Etat s'entend) de la Perle d'Extrême-Orient, l'École Henri-Rivière d'Haïphong nous apparaît comme une Université. [...]

---

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1918, p. 865)

Par arrêté du résident supérieur au Tonkin, en date du 27 mars 1918 :

M. Cheynel, médecin-major de 2<sup>e</sup> classe des troupes coloniales, en service à l'hôpital militaire d'Haïphong, est désigné pour assurer les services extérieurs médicaux des administrations à Haïphong, en remplacement de M. le médecin-major de 1<sup>re</sup> classe Pouthiou-Lavielle, qui reçoit une autre affectation.

M. Cheynel aura droit, en cette qualité, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1918, à une indemnité annuelle de mille deux cents piastres (1.200 p. 00) prévue au tableau annexé à l'arrêté du 13 février 1916.

---

ANNAM

HUÉ\*

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1922, p. 3)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, le 17 août, de Jean Robert, fils de M<sup>me</sup> et de M. le médecin major Robert, anciennement en service à l'hôpital militaire à Haïphong.

Nous adressons aux parents nos sincères compliments et nos souhaits au bébé.

---

Haïphong

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 janvier 1923)

peut-être aurait-on pu réserver une partie de ces terrains pour y reconstruire l'hôpital ou pour les vendre comme terrains à bâtir

---

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1923, p. 2, col. 1)

SERVICES SANITAIRES. — M. le médecin principal de 2<sup>e</sup> classe des troupes coloniales Doreau <sup>6</sup> est désigné pour remplir les fonctions d'agent principal de la santé à Haïphong, en remplacement de M. le médecin-major Poun, qui reçoit une autre affectation.

---

Chronique de Haïphong

(*L'Avenir du Tonkin*, 25 février 1924, p. 2, col. 2)

NAISSANCE. — Nous apprenons avec plaisir la naissance de Doreau, François, Édouard, survenue le 21 février 1924, à Haïphong, fils de M. Doreau, Pierre, officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, médecin chef de l'hôpital colonial, et de M<sup>me</sup>, née Daniel, Madeleine, son épouse.

---

<sup>6</sup> Pierre Doreau (Aubeterre, Charente, 24 février 1877-Saint-Aigulin, Charente-Maritime, 24 janvier 1947) : fils de Joseph François Doreau, médecin, et de Marie Magdeleine Lavergne. Précédemment à Madagascar (10 déc. 1898-1901), Anjouan (1902-1904), Guinée (1906), mission étude du chemin de fer de Béni-Daoura (Ethiopie)(1908), hors cadres en Cochinchine (1913). Officier de la [Légion d'honneur](#) du 22 octobre 1915 : chef de service de santé régimentaire hors de pair, d'un dévouement sans bornes.

Nous présentons nos bien sincères compliments aux parents et nos souhaits de bonheur au bébé.

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1925)

MARIAGE. — Madame J. Armand, sage-femme de 1<sup>re</sup> classe, infirmière coloniale à l'hôpital de Haïphong, et M. A. J. Schæfer, successeur et propriétaire de la maison Fortin\*, à Montgseu, Yunnan, ont le plaisir d'informer leurs amis et connaissances de leur mariage qui aura lieu à Haïphong, le 20 mai, dans la plus stricte intimité, et les prient de bien vouloir considérer le présent avis comme tenant lieu de lettre de faire-part.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 décembre 1926, p. 1, col. 5)

À L'HÔPITAL. — M. le docteur Doreau, médecin-chef de l'hôpital, partant en congé demain par le *Claude-Chappe*, est remplacé par M. le docteur Foutrein, médecin chef de la Place.

M. le docteur Doreau compte venir se fixer parmi nous dès la liquidation de sa pension de retraite et ouvrir un cabinet médical à Haïphong.

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 décembre 1926, p. 2, col. 1)

ASSISTANCE MÉDICALE. — M. Foutrein, médecin principal de 1<sup>re</sup> classe, médecin-chef de la place et de l'hôpital de Haïphong, est désigné pour remplir les fonctions d'agent principal de la Santé à Haïphong et d'inspecteur sanitaire au départ des coolies recrutés au Tonkin, en remplacement du médecin principal de 1<sup>re</sup> classe Doreau, rapatriable.

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1928)

COMMISSION DE VISITE. — La commission de visite composée de M. le résident-maire de M. le docteur Poutrint [Foutrein], médecin chef de l'hôpital colonial, ....

---

CHRONIQUE DE HAÏPHONG  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1928)

LA RECONSTRUCTION DE L'HOPITAL COLONIAL — Une commission, composée de MM. Klein, administrateur maire, président ; Senelar, administrateur des S. C. représentant M. le résident supérieur au Tonkin ; M. le médecin colonel Foutrein,

représentant la Direction du Service de Santé ; Auclair, chef du Service des bâtiments civils, représentant le Service des Travaux publics, s'est réunie ce matin à 8 h. 30 pour étudier un projet éventuel de reconstruction de l'hôpital colonial de Haïphong.

Cette commission s'est préoccupée d'établir les bases fondamentales sur lesquelles le projet peut être élaboré, à savoir :

- a) importance du bâtiment et du nombre de lits.
  - b) emplacement où doit être édifié ce nouvel hôpital.
  - c) ordre de grandeur de la dépensé qui en résultera.
- 

#### CHRONIQUE DE HAÏPHONG (*L'Avenir du Tonkin*, 6 mai 1929)

HÔPITAL COLONIAL. — Nous apprenons que M. le docteur Foutrein qui, en sa qualité de médecin-chef de l'hôpital colonial, a su conquérir dans tous les milieux de la population haïphonnaise l'estime et la sympathie unanimes, va incessamment quitter Haïphong pour la capitale. Nommé tout récemment médecin général, il viendra probablement remplacer M. le médecin général inspecteur Gaide qui doit rentrer prochainement en congé. C'est le médecin colonel Guillion, qui vient d'arriver par *l'Azay-le-Rideau*, qui remplacera M. le médecin général Foutrein à la tête de l'hôpital colonial de Haïphong.

---

#### TONKIN À l'hôpital de Haïphong (*Les Annales coloniales*, 27 décembre 1930)

Par arrêté de M. le résident supérieur en date du 13 oct., l'hôpital du Service général de Haïphong relevant du budget local du Tonkin est autorisé à exécuter, à titre onéreux, pour les particuliers, des travaux de recherche ou d'analyses bactériologiques et chimiques aux tarifs indiqués à l'article 7 de l'arrêté du 14 sept. 1928 susvisé, chaque fois que ces travaux de recherches ou d'analyses ne pourront être exécutés par des pharm. ayant officine ouverte à Haïphong.

Cet établissement est autorisé à procéder aux examens radioscopiques qui seraient demandés par les particuliers dans les conditions fixées au § b de l'article 7 de l'arrêté du 14 sept. 1928 susvisé chaque fois que le service radioscopique de l'hôpital sera en mesure de le faire et tant qu'il n'existera pas de médecin spécialiste installé dans la ville de Haïphong.

Chacun de ces travaux de recherche ou d'analyse ou d'examen doit être justifié par un bon signé de celui qui est chargé de l'effectuer et visé par le médecin-chef de l'établissement.

Le produit desdits travaux profitera au budget local du Tonkin.

L'arrêté de M. le résident supérieur. est le bienvenu, tout au moins en ce qui concerne les examens radioscopiques, que l'hôpital seul est en mesure d'effectuer, aucun médecin civil de la place ne possédant l'appareillage, nécessaire. Quant à l'appareil de l'hôpital, il n'est pas de toute première qualité, croyons-nous, et donne de fréquents ratés.

Pour les analyses diverses, de tout temps elles ont été faites par les pharmaciens de la place. Il est vrai que, très souvent, ils les faisaient faire par des pharmaciens militaires, autrefois du moins. Et pour l'examen du sang, pour le Vassermann enfin, il fallait

s'adresser à Hanoï d'après ce que nous disait un pharmacien de la ville, il y a quelques années.

Nous avons maintenant les moyens de faire pratiquer tous les examens et analyses. On y aura mis le temps, mais enfin, on y est arrivé.

---

Pour la construction d'un nouvel hôpital  
(*Les Annales coloniales*, 9 juillet 1931)

Les conversations entamées pour la reconstruction d'un nouvel hôpital colonial sont en bonne voie, d'abord en ce qui a trait au terrain choisi, et ensuite au sujet des crédits. La municipalité offre un beau terrain de 24.000 mètres situé derrière l'usine de la S. I. C. E. O., en un lieu toujours très aéré.

Cet emplacement est bien choisi, et n'est pas plus éloigné des appontements des docks que ne l'est l'hôpital actuel.

On profitera de la construction du nouvel hôpital pour exécuter le prolongement de la rue de Nancy.

Les crédits nécessaires pour la construction seront prélevés en partie sur les fonds de l'emprunt colonial, et par la vente des terrains de l'hôpital actuel, lesquels sont susceptibles d'acquérir une grande valeur par la suite.

La municipalité en profitera pour prolonger la rue du général Bataille.

D'autre part, nous croyons savoir que l'autorité militaire recherche actuellement des terrains à vendre pour édifier de nouvelles casernes.

Le conseil municipal se réunira dans le courant de ce mois et toutes ces questions de terrains seront soumises à nos édiles.

Nous reviendrons donc ultérieurement sur cette question que notre résident-maire entend traiter dans les meilleures conditions pour les intérêts de la ville.

Quant à l'hôpital projeté, M. Servoise entend doter Haiphong d'une formation sanitaire réunissant les meilleures conditions d'hygiène et de confort pour les malades, avec des aménagements répondant aux conditions requises. Espérons que l'hôpital actuel a ses jours comptés et personne ne le regrettera.

---

LA VIE MILITAIRE  
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1932)

Hors cadres

M. Lanzalavi (François-Marie-Joakin), médecin capitaine au bataillon du 10<sup>e</sup> régiment d'infanterie coloniale à Haïphong, est placé dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, pour servir à l'hôpital colonial de Haïphong.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à M. Lanzalavi seront à la charge du budget local du Tonkin.

M. Lanzalavi, arrivé à la colonie le 22 avril 1932 et ayant accompli moins d'un an de séjour dans les cadres, les frais de son passage et de celui de sa famille de Marseille à Haïphong seront remboursés par le budget local du Tonkin au budget colonial dans les conditions de la circulaire ministérielle du 8 juillet 1912.

---

(*L'Avenir du Tonkin*, 18 juin 1934)

À L'HOPITAL COLONIAL. — M. le médecin commandant Laurence, venant de Vientiane, a pris la direction de l'hôpital colonial de Haïphong.

Nous le prions d'agréer nos souhaits sincères de bienvenue.

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1935)

HÔPITAL COLONIAL. — M. Mazurie, pharmacien capitaine du Corps de Santé des Troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine, arrivé par le paquebot « Kerguelen » ayant quitté Marseille le 10 mai 1935, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition du Résident supérieur au Tonkin, en remplacement numérique du pharmacien capitaine Guermeur, rapatriable.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à M. Mazurie, ainsi que les frais de son passage et de celui de sa famille seront à la charge du budget local du Tonkin.

---

Chronique de Haïphong  
CONSEIL MUNICIPAL  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1935)

.....  
M. l'administrateur-maire a pris ensuite la parole pour exposer le projet de l'établissement d'une clinique municipale. L'hôpital colonial actuel serait supprimé. Le gouvernement général construirait sur des fonds d'emprunt un bâtiment hospitalier de 56 lits qui serait remis à la Ville de Haïphong pour la création de sa clinique municipale. La gestion de l'hôpital indigène serait remise au protectorat du Tonkin. La municipalité y participerait seulement pour 10.000 p. L'hôpital du Protectorat recevrait, en outre, en vue de l'amélioration de ses services, un crédit de 60 000 p. sur les fonds d'emprunt. L'hôpital indigène coûtant actuellement à la ville 30. 000 p. par an, sa remise au protectorat aurait allégé le budget municipal d'une charge de 20 000 p.

Pour la clinique municipale, la ville aurait à fournir seulement le mobilier, les literies, du linge et du matériel d'exploitation, le tout évalué à 25.000 p. Sur les 56 lits créés, répartis en 3 classes, 26 seraient réservés aux officiers, à la troupe et à leurs familles.

Le personnel infirmier comprendrait neuf sœurs françaises et annamites de Saint-Paul de Chartres qui recevraient, en plus de la nourriture, une allocation mensuelle de 200 p. Le gestion serait confiée à un adjudant français du cadre des infirmiers coloniaux et contrôlée directement par l'administration municipale.

La clinique municipale serait administrée par un conseil composé de l'administrateur-maire, président, d'un conseiller municipal français, d'un conseiller municipal annamite et de quatre notables français, d'un notable annamite et un notable chinois.

Les dépenses occasionnés par l'exploitation de la clinique sont évaluées à 45 925 p. par an au maximum. Et les recettes calculées, en prenant pour tarif de remboursement des journées d'hospitalisation un prix inférieur à celui de l'hôpital de Lanessan d'Hanoï et de l'hôpital colonial de Haïphong, atteindraient 45.698 p. Ainsi, il ne serait pas difficile d'équilibrer le budget de la clinique.

M. Lotzer a aussi insisté sur les avantages du projet de création de la clinique municipale : avantages pour la ville, pour les malades qui resteront libres de choisir de

tous les médecins, chirurgiens et spécialistes du dehors, pour les malades de l'Hôpital indigène devenu hôpital du Protectorat qui se verrait doter de 60.000 p. de frais d'amélioration.

Aucune observation n'étant présentée par les conseillers au long exposé de M. le maire, le projet est renvoyé à la commission des finances.

.....

---

Chronique de Haïphong  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 octobre 1936)

À L'HÔPITAL COLONIAL DE HAÏPHONG. — M. Boury, lieutenant d'administration du Service de santé des Troupes coloniales en service hors cadre à l'hôpital de Saïgon, et arrivé le 16 octobre 1936 par le paquebot « Claude-Chappe » à Haïphong, est maintenu dans la position d'activité hors cadres, et mis à la disposition du résident supérieur au Tonkin, pour être affecté à l'hôpital colonial de Haïphong comme gestionnaire

---

RAPPORT SUR LA SITUATION DE HAÏPHONG\*\*\*

Le docteur Fesquet, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Haïphong ;  
M. Lavergne, 2<sup>e</sup> adjoint, membre de la chambre de commerce,  
membre du conseil du [Port autonome de Haïphong](#),  
à Monsieur le gouverneur général de l'Indochine  
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 mars 1937)

.....

Hôpitaux. — Il existe à Haïphong deux hôpitaux : un hôpital militaire recevant les Européens et assimilés, qui est à la charge du Budget local, et un hôpital indigène, à la charge de la Ville. Ces deux hôpitaux sont lamentables. Ils sont, depuis de nombreuses années, la honte de notre ville. Si à l'hôpital indigène, par suite du peu d'exigence de la clientèle, coolies et paysans des environs, il est possible de soigner à peu près les malades (il existe un service de chirurgie, sans rayons X d'ailleurs), l'hôpital colonial ne peut hospitaliser que des malades médicaux n'ayant besoin ni d'un examen radioscopique, ni d'une analyse un peu difficile. La chirurgie n'y est pas pratiquée. L'habitant de Haïphong est donc obligé de s'adresser aux hôpitaux et cliniques de Hanoï, de s'y faire transporter tant bien que mal en cas d'urgence, et quelquefois de mourir avant d'y arriver. Un port où passent des bateaux et des marins étrangers n'a même pas un appareil radiographique pour examiner une fracture simple survenue à bord, comme cela est pourtant fréquent.

Pour remédier enfin à cette situation, un projet a été voté au conseil municipal le 17 décembre 1935 autorisant la passation de l'hôpital indigène au Protectorat moyennant un versement annuel fait par la Ville de 10.000 piastres, celle-ci recevant en échange une maison de santé construite sur fonds d'emprunt et gérée par la ville, où 30 lits seraient réservés aux militaires et leurs familles, ce bâtiment étant aménagé pour 56 lits. La gestion en serait confiée à un adjudant français du cadre des infirmiers coloniaux et contrôlée directement par l'Administration municipale. Le bâtiment serait construit par le Gouvernement général sur fonds d'emprunt et serait remis à la Ville équipé de ses installations d'eau, d'électricité, d'une salle d'opération avec son arsenal chirurgical et d'une salle de radiographie avec ses appareils. La municipalité aurait à supporter les

frais résultant de l'achat du mobilier, de la literie, du linge et du matériel d'exploitation. Les officiers et leurs familles, les fonctionnaires seraient soignés par un médecin militaire qui serait en même temps chef de l'hôpital indigène. Ce dernier hôpital recevrait une subvention de 60.000 piastres pour constructions nouvelles.

Quant à l'Hôpital colonial, il deviendrait infirmerie de garnison avec 20.000 piastres de subvention pour se moderniser.

Ce projet, accepté par le conseil municipal, par le Grand Conseil, par l'Autorité civile (résident supérieur, gouvernement général), par l'Autorité militaire (général commandant supérieur, médecin général) est en attente au Ministère. Il s'agit de rapporter un décret du 27 juillet 1928 prévoyant le retour de l'hôpital colonial au budget de la Métropole. Depuis le 17 décembre 1935, date de son approbation par le conseil municipal, rien n'a été réalisé de ce projet. On en est encore à la période des papiers. Pendant ce temps, l'état lamentable des hôpitaux de Haïphong n'a fait qu'empirer et la population continue d'en souffrir considérablement.

---

La clinique municipale de Haïphong  
(*Chantecler*, 27 mai 1937, p. 6)

Un câble de M. le ministre des colonies est arrivé au gouvernement général, donnant l'accord du département pour la suppression de l'hôpital colonial de Haïphong et son remplacement par une clinique municipale construite sur les fonds d'emprunt, et la réorganisation de l'hôpital indigène municipal qui passe au protectorat.

---

Chronique de Haïphong

Hôpital colonial  
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1939)

M. Cagnet, capitaine d'administration de service de santé des troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital colonial de Haïphong, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan\*, en remplacement du capitaine d'administration Troadec, rapatriable.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à cet officier seront supportés par le budget général de l'Indochine pour compter du jour de sa mise en route sur son nouveau poste.

Les dépenses afférentes au transport de cet officier et de sa famille de France en Indochine, comprenant les frais de passage, la solde de traversée et l'indemnité de départ colonial seront réparties entre le budget local du Tonkin et le budget général de l'Indochine au prorata du temps de service accompli par l'intéressé au compte de chacun de ces budgets, la part imputable au budget général de l'Indochine étant calculée d'après le temps restant à courir jusqu'à l'expiration de la période de séjour normal de l'intéressé.

M. Tredille, capitaine d'administration du service de santé des troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine, attendu par le paquebot « Cap-Tourane », ayant quitté Marseille le 28 septembre 1939, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital colonial de Haïphong, en remplacement du capitaine d'administration Cagnet, qui a reçu une autre affectation.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à cet officier ainsi que les frais de son passage et de celui de sa famille seront supportés par le budget local du Tonkin.

---

Chronique de Haïphong  
Départ de M. le docteur Fajole  
(*La Volonté indochinoise*, 23 septembre 1941)

Nous apprenons que M. le médecin Fajole, directeur de l'hôpital municipal, quittera prochainement notre ville pour être affecté à Hanoi.

Le docteur Delage, directeur de l'hôpital colonial de la municipalité de Haïphong, a été désigné pour remplacer le docteur Fajole.

Nous souhaitons à M. Fajole un bon séjour à la capitale du Tonkin.

---

L'Amiral visite les dégâts dus aux bombardements aériens  
(*La Volonté indochinoise*, 9 août 1943)

.....  
Rappelons que les destructions inutiles opérées dans la seule ville d'Haïphong par les bombardiers venus de Chine les 8, 10 et 19 juillet ont entraîné la mort de 54 personnes parmi la population indochinoise et en ont blessé 114, dont 73 grièvement.

.....  
L'Amiral s'est longuement arrêté à l'Hôpital municipal où il a visité les blessés en cours de traitement et où lui ont été montrés les tragiques dégâts causés par la chute directe d'une bombe de gros calibre sur une tranchée abri de la Maternité. Plusieurs femmes près d'accoucher et plusieurs mères avec leurs enfants nouveaux-nés y ont trouvé la mort, victimes plus particulièrement touchantes d'un bombardement que l'on peut, à bon droit, qualifier de criminel, puisqu'il n'avait même pas l'excuse d'objectifs militaires à proximité.

---